
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-234 du 11 Juin 1986

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé du Plan et de la
Statistique, de l'intérim du Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pour
compter du 9 Juin 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL;

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

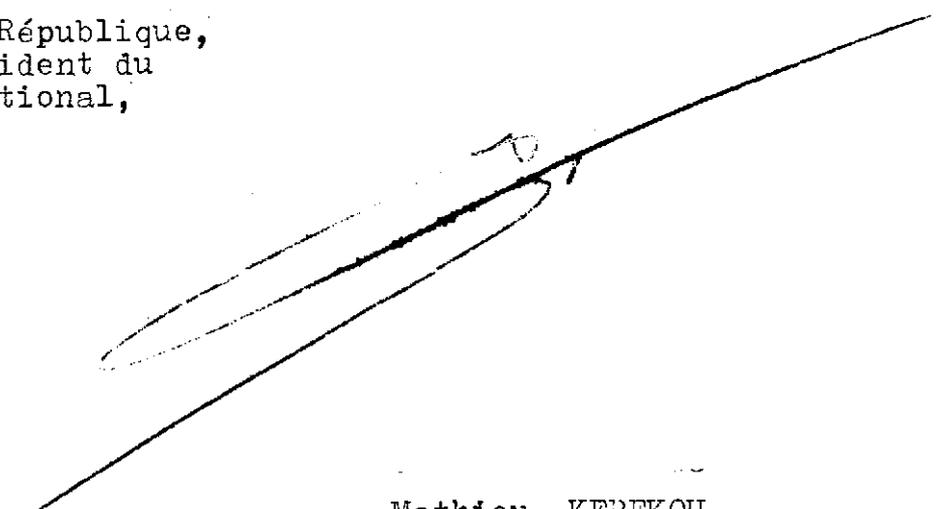
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 9 Juin 1986, le Camarade Zul-Kifl
SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé
du Plan et de la Statistique est chargé de l'intérim du Ministre du
Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du
Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 Juin 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 6 PPC 2 MDRAC-MPS 6
AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-DAN 3 BCP 1
BN-UNB-FASJEP 3 PREFETS 6 JORPB 1.-